



DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER D'ADMISSION POUR LE PROGRAMME TRANSPORT PAR CAMION

- POUR SUIVRE VOTRE FORMATION EN ABITIBI
- Déposez vos documents en personne au :

Centre de formation professionnelle Lac-Abitibi

500, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 2A2

Lundi au vendredi: 8 h à 12 h / 13 h à 16 h

IMPORTANT : <u>Il est fortement recommandé de consulter le site Internet de chaque établissement avant de vous présenter, afin</u> de valider les heures d'ouverture.

Pour vous inscrire

• Étape 1 : Inscrivez-vous à la formation sur le portail <u>Admission FP</u>

Dans la section : CSS de la Rivière-du-Nord
Centre de formation professionnelle
CF du transport routier de Saint-Jérôme (CFTR)

imprimez et signez le formulaire

• Étape 2 : Rassemblez tous les documents requis et présentez-vous en personne à l'adresse mentionnée pour déposer votre demande d'admission complète.

Lorsque votre dossier aura été analysé, vous recevrez un appel (4 à 6 semaines après la réception de vos documents)

Exigences du ministère de l'Éducation du Québec ainsi que de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Pour plus de précisions : https://www.cftr.ca/programmes-et-formations/transport-par-camion/

<u>Préalables scolaires au DEP transport par camion</u>

Vous devez présenter un dossier scolaire démontrant que vous détenez les acquis suivants (documents originaux) :

Un diplôme d'études secondaires (DES) ou une Attestation d'équivalences de niveau secondaire AENS;

Οu

➤ Les unités de 4° secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques;

Oυ

Un test de développement général (TDG) ;

Ou

> Un diplôme d'études professionnelles ayant la même catégorie de préalables ;

Oυ

Une évaluation comparative des études effectuées hors-Québec ;

Oυ

> Des études équivalentes hors-Canada et être en mesure de fournir les diplômes et relevés de notes.



Exigences de la SAAQ pour l'obtention d'une classe 1

- > Détenir un permis de conduire du Québec classe 5 (différentes conditions s'appliquent selon le nombre de mois d'expérience);
- N'avoir eu aucune suspension ou révocation du permis dans les 2 dernières années;
- Avoir moins de 4 points d'inaptitude inscrits à votre dossier de conduite;
- Avoir un état de santé qui répond aux exigences du Règlement relatif à la santé des conducteurs.
 - Le <u>rapport sur l'état de santé</u> doit être rempli par un médecin ou une infirmière spécialisée et ensuite remis à la SAAQ. Vous pouvez le déposer en ligne via <u>SAAQclic</u>
 OU le déposer en personne (<u>prendre rendez-vous</u>) OU l'acheminer par la poste <u>dans</u> <u>un bureau de la SAAQ</u>. À la suite de cette étape, vous recevrez la lettre : « Décision médicale concernant votre permis de conduire »

Documents obligatoires à fournir lors du dépôt de votre demande d'admission (en personne)

J'ai joint à mon dossier d'admission :

/	

□Formulaire d'admission signé (Admission FP)
□Certificat de naissance avec le nom des parents (original);
□Dossier scolaire (documents originaux);
□Copie du permis de conduire valide ;
□Dossier de conduite récent (moins de 6 mois);
□Lettre de la SAAQ M303 « Décision médicale concernant votre permis de conduire » ;
□Les 2 formulaires signés : Autorisation de divulgation des renseignements et résultats;
Autorisation SAAQ
Autorisation CFTR

□ Preuve de résidence au Québec <u>si nécessaire</u> (original) ;

 Si vous êtes né à l'extérieur du Québec, des preuves concernant votre statut au Québec ou au Canada sont exigées. Prenez connaissance des documents acceptés comme preuve de résidence au Québec en consultant notre site Internet

https://www.cftr.ca/programmes-et-formations/transport-par-camion/) à l'étape 4

Pour rejoindre le service de l'admission au CFTR: cftradmission@cssrdn.gouv.gc.ca





Aide financière aux études

Soutien financier avec Service-Québec :

Vous avez la possibilité de vous adresser à votre Centre local d'emploi pour vérifier votre admissibilité à obtenir des prestations durant votre formation.

Si vous êtes présentement prestataire de l'assurance-emploi (ou si vous l'étiez dans les 60 derniers mois) ou de l'assistance-emploi, adressez-vous à votre Centre local d'emploi pour vérifier votre éligibilité.

Programme de prêts et bourses :

Le Programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec permet aux étudiants dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre des études à temps plein.

Pendant vos études à temps plein :

- Vous ne remboursez aucun montant lié à votre prêt.
- Le gouvernement paie pour vous les intérêts de votre prêt.
- Si le prêt est insuffisant pour couvrir vos besoins, vous pourriez recevoir une bourse que vous n'aurez pas à rembourser.

Vous pouvez faire votre demande <u>ICI</u> ou consulter le site Internet du CFTR: <u>https://www.cftr.ca/service-aux-eleves/prets-et-bourse/</u>

Pour avoir une idée du montant qui pourrait vous être alloué: Simulateur de calcul

À CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES PRÊTS ET BOURSES

• Service téléphonique interactif sans frais: 1 877 643-3750

• Par courriel: info-sf-cftr@cssrdn.gouv.ac.ca